

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de La Doré
Lundi, 2 octobre 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 2 octobre 2017, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM Yoland Bau, conseiller
Marc Perron, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
M^{me} Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2017
4. RAPPORTS
 - 4.1 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
 - 4.2 Rapport sur les indicateurs de gestion
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Analyse financière
 - 5.3 TECQ : Programmation révisée
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Déphosphatation :
 - 8.1.1 Décompte progressif #2
 - 8.1.2 Imprévus aux travaux de déphosphatation
 - 8.2 Caserne de pompiers : Décompte progressif #2
 - 8.3 Réaménagement des bureaux municipaux :
 - 8.3.1 Frais de déménagement
 - 8.3.2 Décompte progressif #5
 - 8.3.3 Achat d'équipements
 - 8.4 Dépôt du rôle d'évaluation 2018-2019-2020
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. VOIRIE

- 10.1 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal : Amélioration route Saint-Joseph : Acceptation des travaux
- 10.2 Adoption du règlement 2017-009 intitulé « Modification règlement 2006-005 intitulé « Noms de rues, routes et chemins » »

11. SERVICES PUBLICS

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 12.1 Office municipal d'habitation de La Doré : Regroupement
 - 12.1.1 Intégration de l'office municipal de La Doré dans l'Office municipal de Saint-Félicien
 - 12.1.2 Contrat de prise en charge de l'Office municipal d'habitation de La Doré dans l'Office municipal de Saint-Félicien

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : Acceptation #résolution 2017-09-189 intitulée « Demande de prolongation de délai pour l'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Domaine-du-Roy »

14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Club de motoneige Les Loups du Nord : Paiement #1

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. AFFAIRES NOUVELLES

- 16.1 Fin de mandat : Mot des élus

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2017-10-196

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2017-10-197

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 11 septembre 2017 tel que présenté.

POINT 4.1

MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux membres du conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 4.2
RAPPORT: INDICATEURS DE GESTION

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion traitant des permis, des dépenses d'énergie et des heures travaillées.

Comptes

POINT 5.1
RÉSOLUTION 2017-10-198
ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de septembre 2017 de la Municipalité au montant total de 354 170.56\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement. Le journal des achats comprend ceux de la Municipalité de la Paroisse de La Doré et ceux des organismes Centre des Loisirs, Bibliothèque Gilbert-Langevin et Complexe sportif comme suit :

- Municipalité de la Paroisse de La Doré	349 576.60\$
- Complexe sportif	3 032.74\$
- Centre des Loisirs	853.55\$
- Bibliothèque Gilbert-Langevin	<u>707.67\$</u>
	354 170.56\$

POINT 5.2
ANALYSE FINANCIÈRE

La direction générale présente une analyse financière en date du 31 août qui démontre que les budgets sont respectés. La première analyse compare les résultats 2017 au 31 août 2017 avec le budget 2017. La deuxième analyse compare les résultats 2017 avec ceux de 2016 pour la même période.

POINT 5.3
RÉSOLUTION 2017-10-199
TECQ : PROGRAMMATION RÉVISÉE

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir

- la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

POINT 6.0

Correspondance RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE DE SEPTEMBRE 2017

Point reporté pour décision par le conseil municipal qui sera élu le 5 novembre 2017.

POINT 7.0

Questions PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 8.1.1

RÉSOLUTION 2017-10-200

DÉPHOSPHATATION : DÉCOMPTE PROGRESSIF #2

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont débutés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme WSP, surveillant au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif #2 pour la somme de 92 351.03\$, plus les taxes applicables.

POINT 8.1.2

RÉSOLUTION 2017-10-201

DÉPHOSPHATATION : IMPRÉVUS AUX TRAVAUX DE DÉPHOSPHATATION

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne peuvent être réalisés tel que planifiés par les ingénieurs;

CONSIDÉRANT QUE cette situation ne pouvait être constatée qu'après la vidange des étangs;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont nécessaires pour l'installation du débitmètre et de la plomberie tel que requis pour la mise aux normes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise les travaux pour l'isolation de la conduite de refoulement afin de continuer les travaux de mise aux normes. Les sommes seront prises à même le surplus accumulé.

POINT 8.2

RÉSOLUTION 2017-10-202

CASERNE DE POMPIERS : DECOMPTE PROGRESSIF #2

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont débutés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Architectes Associés, surveillant au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif #2 pour la somme de 157 917.51\$, plus les taxes applicables.

POINT 8.3.1

RÉSOLUTION 2017-10-203

RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX : FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour le projet de réaménagement des bureaux municipaux sont terminés;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire appel à une entreprise externe pour le déménagement des mobiliers et autres équipements présents dans les anciens bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT les propositions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate l'entreprise Location CO-DO-MI pour les services de déménagement des mobiliers et équipements municipaux situés dans les anciens bureaux municipaux vers les nouveaux bureaux pour un budget estimatif de 2 000\$.

POINT 8.3.2

RÉSOLUTION 2017-10-204

RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX : DÉCOMPTE PROGRESSIF #5

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Architectes Associés, surveillant au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif # 5 pour la somme de 71 585.74 \$, plus les taxes applicables et conditionnel à la réception des quittances finales.

POINT 8.3.3

RÉSOLUTION 2017-10-205

RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX : ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT la résolution 2017-09-183;

CONSIDÉRANT QUE les achats doivent être effectués;

CONSIDÉRANT QUE les propositions reçues sur invitation de cinq (5) fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré entérine les dépenses de mobiliers, d'équipements de bureau et d'électroménagers pour un total de 19 957.46\$, plus les taxes applicables. Les sommes se répartissent comme suit :

- Mobiliers auprès d'Armoires Érisyl pour la somme de 8 963\$, plus les taxes applicables;

- Équipements auprès de Mégaburo pour la somme de 9 255.10\$, plus les taxes applicables;
- Électroménagers auprès de Mobilier 2000 pour la somme de 1 739.36\$, plus les taxes applicables.

POINT 8.4

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2018-2019-2020

Le maire dépose le rôle d'évaluation qui sera en vigueur pour les années 2018-2019 et 2020 démontrant un rôle totalisant 92 788 600\$, une variation de 7.7% par rapport au rôle 2015-2016-2017 (82 545 500\$).

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2017-10-206

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS : PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL : AMÉLIORATION ROUTE SAINT-JOSEPH NORD : ACCEPTATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT la subvention de 18 000\$ sur trois (3) ans annoncée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la Municipalité de La Doré dans la correspondance datée du 1^{er} août 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent se prévaloir de 7 200\$ de subvention pour l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la sélection de ces travaux a fait l'objet d'une décision du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE cette sélection a été approuvée par le ministère;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés doivent être conformes à cette planification ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le route Saint-Joseph Nord pour le montant subventionné de 7 200\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et les dossiers de vérification ont été constitués.

POINT 10.2

RÉSOLUTION 2017-10-207

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-009 INTITULÉ « Modification règlement 2006-005 intitulé « Noms de rues, routes et chemins » »

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2017-009 intitulé « Modification au règlement 2006-005 intitulé « Noms de rues, routes et chemins » ».

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

RÈGLEMENT 2017-009 MODIFICATION RÈGLEMENT 2006-005 INTITULÉ NOMS DE RUES, ROUTES ET CHEMINS

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'ajouter un nom de rue;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été préalablement donnée à la séance du conseil municipal du 11 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré ordonne et décrète par le présent règlement, ce qui suit:

ARTICLE 1

Le règlement 2006-005 intitulé « Noms de rues, routes et chemins » est modifié comme suit :

Insérer l'article 5 comme suit :

« ARTICLE 5

Le chemin privé situé sur les lots 4 946 667, 4 595 036, 4 946 666 et partie de 4 594 404 se nomme « Chemin Savard ». »

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ LE 2 octobre 2017.

PUBLIÉ LE 3 octobre 2017.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA,
Secrétaire-trésorière

POINT 12.1.1 ET 12.1.2

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA DORÉ : REGROUPEMENT :
INTÉGRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA DORÉ DANS
L'OFFICE DE SAINT-FÉLICIEN**

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA DORÉ : REGROUPEMENT :
CONTRAT DE PRISE EN CHARGE DEL'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE
LA DORÉ DANS L'OFFICE MUNICIPAL DE SAINT-FÉLICIEN**

Points reportés.

POINT 13.1

**MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU
TERRITOIRE : ACCEPTATION #RÉSOLUTION 2017-09-189 INTITULÉE « Demande
de prolongation de délai pour l'adoption des règlements de concordance au schéma
d'aménagement et de développement de la MRC Domaine-du-Roy »**

Le maire informe la population que la demande de prolongation de délai pour l'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Domaine-du-Roy présentée au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a été acceptée. Une prolongation jusqu'au 1^e juin 2018 a été accordée.

POINT 14.1

RÉSOLUTION 2017-10-208

CLUB DE MOTONEIGE LES LOUPS DU NORD : PAIEMENT #1

CONSIDÉRANT la résolution #2017-07-153 autorisant la contribution municipale pour l'achat d'une surfaceuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement #1 pour la somme de 12 000\$. Le versement sera fait annuellement avant le début de la saison de motoneige sur réception de la demande du Club de motoneige Les Loups du Nord. Les fonds seront pris à même le budget du tourisme. A chaque année, avant la saison de motoneige et suite à une demande du Club, la Municipalité de la Paroisse de La Doré versera sa contribution. Si des sommes sont trouvées par d'autres fonds, ces derniers seront diminués de la contribution municipale. Une lettre de demande de révision sera présentée à la MRC Domaine-du-Roy suite à la demande refusée dans Fonds de développement territorial.

POINT 16.1

FIN DE MANDAT : MOT DES ÉLUS

Tous les élus du conseil municipal font le bilan de leur expérience au cours de leur mandat. Le maire dépose un bilan sommaire ainsi que les documents administratifs de référence.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Ghislain Laprise prend la parole afin d'informer la population de sa mise en candidature au poste de maire. Il fait état de ses expériences.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2017-10-209

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h10, il est proposé à l'unanimité de lever la présente séance.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

Questions